

A & O
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 12, la Landonnière
44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON
415 008 218 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq juin,
A 10 heures 00,

Monsieur Olivier ALBERTEAU,
demeurant 12 La Landonnière - 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la société **A & O**,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Constatation de la reconstitution des capitaux propres,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate qu'à la suite de réalisations de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Olivier ALBERTEAU

